

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
5 mars 2002  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Cinquante-sixième session**  
Point 166 de l'ordre du jour  
**Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-septième année**

**Lettre datée du 5 mars 2002, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent d'Israël auprès  
de l'Organisation des Nations Unies**

Au cours des dernières 24 heures, les terroristes palestiniens ont poursuivi l'escalade de leur campagne sanguinaire contre les civils israéliens.

Vers 2 heures (heure locale) ce matin, un Palestinien, armé d'un fusil semi-automatique M-16, a ouvert le feu dans un restaurant bondé du centre de Tel Aviv. Après avoir épuisé ses munitions, le terroriste a foncé sur le restaurant, lançant des grenades et poignardant des passants. Trois Israéliens – Salim Barakat, âgé de 33 ans, Yosef Abey, âgé de 52 ans et Eli Dahan, âgé de 53 ans – ont été tués au cours de l'attaque et plus de 30 autres ont été blessés, dont deux grièvement. La Brigade des Martyrs d'Al-Aqsa, groupe appartenant au Fatah du Président de l'Autorité palestinienne lui-même, Yasser Arafat, a revendiqué l'attentat.

Ce matin, vers 8 heures (heure locale), Devorah Friedman, âgée de 45 ans, et son mari Yona roulaient vers le nord en direction de Jérusalem quand leur véhicule est tombé dans une embuscade dressée par des terroristes palestiniens. Friedman a été tuée lors de l'attaque et son mari a été gravement blessé par balle. Les tireurs palestiniens ont également blessé un reporter de télévision israélien qui était arrivé sur la scène ultérieurement.

Quelques minutes après le meurtre de Devorah Friedman, un attentat suicide a été commis à bord d'un autobus public dans la ville d'Afula, située dans le nord d'Israël. L'explosion a tué un israélien et en a blessé 10 autres. Le Jihad islamique a revendiqué cet attentat.

Plus tard dans la journée, vers 18 heures (heure locale), deux roquettes Kassam ont été lancées du territoire palestinien sur la ville israélienne de Sderot dans le sud d'Israël. Un des deux engins est tombé sur un immeuble résidentiel, blessant trois Israéliens, dont deux enfants.

Ces incidents ne sont que les derniers de la série d'attentats qui ont été commis dans le cadre de la campagne de terrorisme menée par les Palestiniens et qui sont décrits en détail dans les lettres en date des 27 février 2002 (A/56/843-S/2002/208),



20 février 2002 (A/56/828-S/2002/185), 19 février 2002 (A/56/824-S/2002/174), 11 février 2002 (A/56/819-S/2002/164), 8 février 2002 (A/56/814-S/2002/155), 28 janvier 2002 (A/56/798-S/2002/126), 22 janvier 2002 (A/56/788-S/2002/104), 18 janvier 2002 (A/56/781-S/2002/86), 16 janvier 2002 (A/56/774-S/2002/73), 11 janvier 2002 (A/56/771-S/2002/47), 4 janvier 2002 (A/56/766-S/2002/25), 13 décembre 2001 (A/56/706-S/2001/1198), 4 décembre 2001 (A/56/678-S/2001/1150), 30 novembre 2001 (A/56/670-S/2001/1141), 27 novembre 2001 (A/56/663-S/2001/1121), 12 novembre 2001 (A/56/617-S/2001/1071), 5 novembre 2001 (A/56/604-S/2001/1048), 24 octobre 2001 (A/56/506-S/2001/1011), 19 octobre 2001 (A/56/492-S/2001/990), 17 octobre 2001 (A/56/483-S/2001/975), 8 octobre 2001 (A/56/450-S/2001/948), 5 octobre 2001 (A/56/444-S/2001/943), 3 octobre 2001 (A/56/438-S/2001/938), 24 septembre 2001 (A/56/406-S/2001/907), 20 septembre 2001 (A/56/386-S/2001/892), 17 septembre 2001 (A/56/367-S/2001/875), 7 septembre 2001 (A/56/346-S/2001/858), 4 septembre 2001 (A/56/331-S/2001/840), 30 août 2001 (A/56/325-S/2001/834), 27 août 2001 (A/56/324-S/2001/825), 13 août 2001 (A/56/294-S/2001/787), 9 août 2001 (A/56/286-S/2001/780), 8 août 2001 (A/56/280-S/2001/775), 6 août 2001 (A/56/272-S/2001/768), 27 juillet 2001 (A/56/225-S/2001/743), 26 juillet 2001 (A/56/223-S/2001/737), 17 juillet 2001 (A/56/201-S/2001/706), 13 juillet 2001 (A/56/184-S/2001/696), 3 juillet 2001 (A/56/138-S/2001/662), 2 juillet 2001 (A/56/131-S/2001/656), 21 juin 2001 (A/56/119-S/2001/619), 19 juin 2001 (A/56/98-S/2001/611), 18 juin 2001 (A/56/97-S/2001/604), 13 juin 2001 (A/56/92-S/2001/585), 11 juin 2001 (A/56/91-S/2001/580), 4 juin 2001 (A/56/85-S/2001/555), 30 mai 2001 (A/56/81-S/2001/540), 25 mai 2001 (A/56/80-S/2001/524), 18 mai 2001 (A/56/78-S/2001/506), 11 mai 2001 (A/56/72-S/2001/473), 9 mai 2001 (A/56/69-S/2001/459), 1er mai 2001 (A/55/924-S/2001/435), 23 avril 2001 (A/55/910-S/2001/396), 16 avril 2001 (A/55/901-S/2001/364), 28 mars 2001 (A/55/863-S/2001/291), 27 mars 2001 (A/55/860-S/2001/280), 26 mars 2001 (A/55/858-S/2001/278), 19 mars 2001 (A/55/842-S/2001/244), 5 mars 2001 (A/55/821-S/2001/193), 2 mars 2001 (A/55/819-S/2001/187), 14 février 2001 (A/55/787-S/2001/137), 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132), 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81), 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71), 28 décembre 2000 (A/55/719-S/2000/1252), 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108) et 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065).

Israël tient l'Autorité palestinienne et son Président, Yasser Arafat, directement responsables de ces attaques. Les forces du Fatah du Président Arafat continuent d'être le principal groupe palestinien qui perpétue des actes de terreur contre les Israéliens. Au lieu de démanteler l'infrastructure de la terreur, conformément aux multiples accords signés avec Israël et à la volonté de la communauté internationale, le Président Arafat continue d'encourager et de soutenir la violence contre les civils israéliens.

La communauté internationale doit affirmer sans équivoque que tout ciblage délibéré de civils est absolument inacceptable et exiger, dans le cadre de sa campagne contre le terrorisme, que les dirigeants palestiniens prennent des mesures réelles contre les organisations terroristes qu'ils abritent sur leur territoire. Tout en restant attaché à la recherche d'un règlement de paix négocié avec les Palestiniens sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, Israël estime que le premier pas à cet égard est celui prescrit aussi bien dans le Rapport

Mitchell que dans le plan Tenet, à savoir la cessation complète et sans condition de la violence. Aucun processus politique ne peut espérer porter des fruits tant que les dirigeants palestiniens fermeront les yeux sur les attaques contre les civils israéliens. Ce n'est qu'une fois que les dirigeants palestiniens auront rejeté le terrorisme, aussi bien dans leurs propos que dans les faits, comme ils en ont l'obligation, que les parties seront en mesure d'avancer vers un avenir de coexistence pacifique.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 166 de l'ordre du jour de sa cinquante-sixième session, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,  
(*Signé*) Yehuda **Lancry**

---